Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200054880-20261110-2026_66-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE DU LOU DU LAC

Date de convocation :
2 novembre 2026

Convocation affichée le :
2 novembre 2026

Compte rendu affiché le :
10 novembre 2026

Nombre de membres :

Effectif légal : **19**

En exercice : **19**

Présents : **14**

Votants : **16**

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle du Lou du Lac, s'est réuni à la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Fabrice HERVIOU, Maire de la commune de La Chapelle du Lou du Lac.

Etaient présents :
HERVIOU Fabrice, HERVIOU Patrick, ROUAULT Yves, POTTIER Isabelle, GAUTIER Alain, EON Marie-Noëlle, DENIZAN Bertrand, LOUISFERT-GAUTIER Sandrine, VISSET Cécile, POULAIN Alan, DAY Estelle, LEFEUVRE Olivier, SAUDRAIS Marina, AUVÉ Fabrice

Etaient Excusés : BOUILLET Isabelle (pouvoir à P. HERVIOU), DAUGAN Yannick, BUSSON Sylvain, PERCHEREL Linda, DESPRES Nadège (pouvoir à E. DAY),
Absents :

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Patrick HERVIOU, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : travaux de sécurisation du carrefour de la Croix du Lou – Choix du MO (2026-66)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 12 octobre dernier, le conseil municipal a lancé le projet de sécurisation du carrefour de la Croix du Lou sur la RD 62. Il informe également l'assemblée que pouvoir lui a et donné pouvoir pour consulter les bureaux d'études spécialisés en voirie afin d'obtenir de leur part un devis pour assurer la mission de maitre d'œuvre du projet.

A ce titre, Monsieur le Maire présente au conseil les devis recueillis à l'issue de la consultation qui s'est déroulée entre le 13 et le 30 octobre dernier et propose à l'assemblée de se positionner sur le dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **RETIENT** l'offre du bureau d'études Infraconcept d'Acigné (35) pour un montant de prestation de 7 680,00 € HT dans le cadre d'une mission de maitrise d'oeuvre pour la sécurisation du carrefour de la Croix du Lou sur la RD 62
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Le Maire
Fabrice HERVIOU

Transmis au représentant de l'état le : 13/10/2026 Reçue en Préfecture le : Notifiée le :	Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. A la Chapelle du Lou du Lac, le 13/10/2026